



REUNION DE BUREAU DU 23 NOVEMBRE 2017

Présents : Micheline et Marceau Bourdon, Marc et Anita Landré, Odile et Philippe Thénot, Jean-Pierre et Murielle Cocu, Bruno Lefort, Michel Durey, Daniel Noret, William Mellet, Dominique Hirgorome, Christian Desbois + Casimir Simoès.

Excusé : Alain Lassaussse

Le président demande une minute de silence pour le décès de M. Barbara et M. Paty, ancien membre de la société et adresse un message de sympathie au deux familles.

ALEVINAGE :

Il ne sera pas possible d'aleviner le 30 novembre. Il n'y a pas de poissons pour la raison principale que les pisciculteurs n'ont eu qu'une semaine d'autorisation pour vidanger les étangs et celle-ci a été à nouveau suspendue pour cause de sécheresse.

Donc pas d'alevinage cette année à l'heure actuelle.

Nous sommes toujours en contact avec M. Pajon pour que l'on puisse aleviner plus tard ; peut-être en décembre ou au plus tard en Janvier.

Cela signifie que l'année prochaine, la subvention piscicole sera calculée sans alevinage, si la situation n'évolue pas.

L'alevinage du goujon reste programmé. Nous aurons confirmation de la date plus tard.

Pour le Plan Départemental d'Empoisonnement Général, la Fédération a embauché quelqu'un. Le plan d'alevinage sera donc général et départemental et organisé par la Fédération. Il sera applicable sans discussion aux lots des AAPPMA

CLASSES DE DECOUVERTE :

Cinq classes ont répondu.

Concernant ces classes, la Fédération a adressé un courrier le 3 Novembre 2017 qui indique que dix AAPPMA sont agréées (dont les noms ne sont pas communiqués dans ce courrier) et que seul le moniteur de la Fédération serait habilité à donner les cours dans les classes.

Au regard de l'Inspection Académique, sont agréés pour le moment : Marceau, Michel, Marc et Papy Landré.

Il a été demandé aux membres de l'association susceptibles de participer à ces ateliers de fournir divers documents.

Divers membres ne souhaitant pas fournir les documents demandés, il est accordé un délai supplémentaire jusqu'au 15 décembre pour fournir ces informations ; passé ce délai la demande d'agrément auprès de l'académie ne sera pas renouvelé et cette activité sera arrêtée.

TRAVAUX PISCICOLES :

Dates à retenir : 20 Janvier ; 27 Janvier ; 10 Février et 24 Février avec la commune de Donnery.

Le 24 Février avec les habitants de Donnery seront débroussaillés les rives du Cens, lot de pêche de la société et l'espace entre canal et rivière.

Pour le moment, personne n'a répondu présent pour cette date. Chacun devra donc s'inscrire auprès de Marc.

Jean-Pierre pour des raisons médicales et Philippe ont confirmé leur absence ce jour-là.

CR DE LA REUNION DES PRESIDENTS :

La Fédération va créer un site Internet regroupant tous les lots de pêche avec description etc..... ceci afin de supprimer vraisemblablement à terme la plaquette papier.

Chaque association devra donc fournir les informations nécessaires à la Fédération pour construire ce site qui devrait être opérationnel pour le 31 Mars 2018.

Les cartes jeunes continuent à être payantes, sauf que quelquefois certaines municipalités ou la fédération remboursent les cartes.....

Les dépositaires vont payer directement à la Fédération nationale les cartes de pêche qui ensuite reversera aux AAPPMA leur part.

La Fédération départementale versera une ristourne de 2 % à chaque nouveau dépositaire et à tous les dépositaires à partir de 2019.

De plus en plus d'associations ont des syndicats d'initiative de leur secteur comme dépositaire. La remarque a été faite que nous avons des syndicats d'initiative sur notre secteur Chécy et Mardié et celui de la Communauté de Communes des Loges pour Donnery ; les contacter pour la vente des cartes 2018.

Pour cette année un cadeau d'une valeur de 30 € sera offert à chaque dépositaire ne recevant pas la subvention de la fédération.

La Fédération a recruté un agent (CDD 6 mois) pour établir un classeur pour toutes les AAPPMA, les règlements, les fiches techniques, bref une boîte à outils mise à notre disposition.

La Fédération a acheté un étang de 5 hectares à ISDES pour 140.000 euros pour y faire un carpodrôme.

Le congrès de la fédération aura lieu le 31 Mars 2018.

Les cartes 2018 seront en ventes à partir du 13 Décembre 2017.

ASSURANCE :

Marc et Micheline ont eu Rdv avec l'assureur GROUPAMA. Un problème s'est glissé dans les dossiers. Un second Rdv aura lieu le Vendredi 1^{er} Décembre à 15 H afin de régler ce litige.

Le nouveau contrat n'a pas été signé, mais le prélèvement a été effectué. A suivre.

QUESTIONS DIVERSES :

La location pour le terrain au bord du Cens a été renouvelée (76 euros/an).

L'assemblée générale aura lieu le 3 Février à 10 H à la salle communale de BOU.

Prochaine réunion, le jeudi 21 décembre 2017 à 18 heures salle du Brochet